



Déclaration liminaire de l'Union des DDEEN,
en tant que membre du CDAL 79
CDEN du 11 mars 2021

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Directeur Académique

Mesdames, Messieurs les membres du CDEN

Les membres du CDAL demandent une application stricte de la loi

L'Institut Catholique de l'Ouest (ICO) ne cache pas sa volonté d'étendre son implantation dans notre département. Ces projets d'extension préoccupent les organisations laïques des Deux Sèvres, tout comme celles de la Sarthe et de la Mayenne pour les mêmes raisons.

Elles sont étonnées qu'une entreprise privée puisse prétendre à des subventions publiques pour son installation **et surtout** qu'elle fasse fi du Code de l'Éducation en usurpant le titre d'université. Faut-il en effet rappeler qu'aucun établissement supérieur privé ne peut prétendre à l'utilisation des appellations telles que baccalauréat, licence ou doctorat pour les diplômes qu'elle octroie.

Si on n'agit pas aujourd'hui, acceptera-t-on demain que des « universités » sous l'autorité d'autres théocraties viennent s'implanter en France, en bénéficiant de subventions publiques pour cela ?

L'actualité, terrible, montre combien l'état doit concentrer ses efforts sur le développement des services publics comme outils essentiels de cohésion sociale.

C'est précisément la mission du service public d'éducation que de porter cela. L'argent public doit aider l'université publique à rayonner, en couvrant toutes les offres possibles d'enseignement, en développant une recherche d'avant-garde et en fournissant un enseignement de qualité, de façon ambitieuse et égalitaire.

Pour ce qui concerne les subventions ou aides financières qui pourraient être accordées à cet institut par la CAN, nous dénonçons également l'effort que cela constitue au détriment de celui qui serait nécessaire pour soutenir l'enseignement supérieur public et l'université. Nous allons aussi faire appel à

la cour des comptes pour vérifier si la loi sur le financement des établissements privées est bien respectée.


Sous l'impulsion du CDAL 79, le CNAL a écrit à madame Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, pour lui demander le respect du droit et exprimer ses fortes inquiétudes sur l'avenir des services publics d'enseignement supérieur, maillon essentiel de notre république laïque.

La laïcité n'a pas à être inclusive, aménageable, positivable, modernisable, raisonnable.

Elle est non négociable.

Le CNAL rassemble les organisations suivantes : DDEN, FCPE, Ligue de l'enseignement, SE-UNSA et UNSA-Éducation

Michel Benoist
président de l'Union des DDEN des Deux-Sèvres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Benoist', is written over a horizontal line.